

تحت رعاية السيد وزير العمل والتشغيل والضمان الاجتماعي

Sous le Patronage de Monsieur le Ministre du Travail,
de l'Emploi et de la Sécurité Sociale



المؤتمر الدولي للوقاية من الأخطار المهنية

PREVENT PRO CONGRESS

Congrès International sur la prévention
des risques professionnels

du 03 au 05 decembre 2019
Ecole superieure de la sécurité sociale
Ben Aknoun - Alger - Algerie

Composition du conseil Scientifique

- Pr. SEMID Abdelkader Président du conseil scientifique
Dr. MATARI Djamel Direction de la Prévention AT/MP
Dr. TIAR Fatiha Directrice Générale INPRP
Pr. HADDAR Mustapha EPH de Rouïba,
Pr. IDDER - LAIB Cherifa C.H.U de BENI-MESSOUS
Présidente S.A.M.T
Pr. NAFAI-Boutouchent Dalila CHU Mustapha
Pr. BENMESSAOUD Hayette CHU de BAB EL OUED
Pr. LIANI Nora Chef de service C.P.M.C
Pr. AKIF Nora Professeur en Médecine
Pr. NEZZAL Abdelmalek CHU de Annaba
Dr. OUAAZ Meriem EPH Rouiba
Dr. OUAREK Abdeslam Médecin du travail
M. MENASRIA Nacer OPREBTPH
Dr. CHERTOUH Mhamed Directeur SMT SONELGAZ
Pr. CHAABANE Sebti Pr en hygiène et sécurité
M. MAKHLOUF Med Lamine Enseignant IAP
M. BENMOKHTAR Amine Enseignant ENP
Dr. ARJOUNE Said Médecin Protection Civile
Dr. SAADI Saadia Enseignant IHSI
Dr. BOUMEDIENNE Abderrahmane Médecin du travail
SONATRACH



www.cnas.dz



Sous le Patronage de Monsieur le Ministre du travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale la CNAS organise le 2^{ème} Congrès International de la Prévention des Risques Professionnels

PREVENT PRO CONGRESS

CONGRES INTERNATIONAL
SUR LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
Alger, les 03, 04 et 05 Décembre 2019



ANNONCE DE L'EVENEMENT

La Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés organise le 2^{ème} congrès International sur la Prévention des Risques Professionnels du 03 au 05 décembre 2019, au niveau de l'Ecole Supérieure de Sécurité Sociale, Ben Aknoun, Alger.

Le congrès portera sur les différents thèmes de la Prévention des Risques Professionnels, il sera ouvert aux spécialistes de la Sécurité et de la Santé au Travail, aux dirigeants d'entreprises, aux responsables des ressources humaines, aux membres des commissions paritaires d'hygiène et sécurité et à tous les acteurs de la prévention des risques professionnels.



OBJECTIFS DU CONGRES

- 1 Promouvoir la culture de prévention et l'application de la législation nationale et les bonnes pratiques de sécurité et de santé au travail ;
- 2 Intensifier les échanges entre tous les acteurs de la prévention des risques professionnels ;
- 3 Informer sur les différents risques professionnels et les moyens de prévention.





THEMES

1. **Responsabilité en SST :**
 - **Droit et éthique.**
 - **Mécanismes de contrôle et d'inspection.**
2. **La gestion du risque chimique ;**
3. **Maladies chroniques et travail ;**
4. **Handicap et travail ;**
5. **Travail en horaires atypiques ;**
6. **BTPH : sécurité générale sur les chantiers ;**
7. **Les risques professionnels émergents ;**
8. **La gouvernance en SST ;**
9. **Santé mentale au travail : stress, risques psychosociaux, qualité de vie au travail...**
10. **Evaluation des Risques Professionnels : outils et méthodes ;**
11. **Exposition au bruit ;**
12. **Travail sous températures extrêmes ;**
13. **Le retour au travail.**





APPEL A COMMUNICATION **(communications orales et posters)**

La Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés CNAS, lance un appel à communication pour le 2ème congrès International sur la Prévention des Risques Professionnels qui se tiendra du 03 au 05 décembre 2019.

Ce congrès a pour vocation de rassembler les divers spécialistes et tous les intervenants de la sécurité et santé au travail afin de marquer l'évolution considérable de l'ALGERIE dans ce domaine.

• Conditions de participation à l'appel à communication :

- Le résumé de la communication doit être pertinent à l'un des thèmes de la conférence ;
- Le document doit être rédigé en français ou en arabe ;
- Le formulaire de proposition de communication, accompagné d'un résumé en fichier Word, doit être envoyé avant le : **07 Novembre 2019**, au Conseil Scientifique du congrès à l'adresse Email : **congresprevention@cnas.dz**

• Dates importantes :

Dernier délai pour la réception des formulaires de proposition de communication :
07 Novembre 2019

Notification d'acceptation de la participation (par mail) : **17 Novembre 2019**





PROBLEMATIQUES



**THEME
01**

RESPONSABILITE EN SST

Dr OUAREK A.

L'employeur a l'obligation d'assurer la sécurité de ses salariés et de protéger leur santé. Cette obligation institue un principe de prévention. Il doit mettre en œuvre les moyens destinés à diminuer le risque de maladie professionnelle ou d'accident. Il s'agit aussi d'une réelle obligation de résultats.

Cette obligation a pour base une législation et une réglementation nationale ainsi que des règles d'éthique et des engagements internationaux.

En Algérie, La protection du travailleur sur son lieu de travail a toujours constitué une préoccupation des pouvoirs publics. D'ailleurs, cette disposition a été introduite dans la Constitution Algérienne (article 69). La loi 88-07 du 26 janvier 1988 relative à l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail traduit cette disposition en obligeant l'organisme employeur à assurer l'hygiène et la sécurité de ses travailleurs (article 3) et le non-respect de cette obligation peut être punie la loi.

Pour l'employeur, cette obligation légale l'implique directement dans la gestion des risques professionnels qui passe par leur identification et leur maîtrise pour éviter la survenue des accidents du travail, des maladies professionnelles et des maladies à caractère professionnel, en mettant en place une stratégie et des actions de prévention efficaces qui nécessitent, sous sa responsabilité, l'implication d'un certain nombre d'acteurs (Commission Paritaire d'Hygiène et de Sécurité, travailleurs, médecin du travail, responsable Hygiène et Sécurité, ..).

Ces actions de prévention doivent se faire dans le strict respect du droit et de l'éthique. Le champ disciplinaire sur cette thématique est large et implique plusieurs compétences dans le domaine de la santé au travail, du droit, de la sociologie du travail, du management de la santé et de la sécurité au travail ainsi que tous les acteurs de la prévention des risques professionnels.

Nous attendons des différents intervenants, l'actualisation des connaissances sur cette thématique ainsi que des retours et des échanges d'expérience.



**THEME
02**

LA GESTION DU RISQUE CHIMIQUE

Prof GHOMARI O.

Omniprésents dans l'entreprise, Le risque chimique est devenu une préoccupation majeure des entreprises dans différents secteurs d'activités. Les produits chimiques peuvent occasionner des dangers physico-chimiques (explosion, incendie...), des dangers pour la santé (toxique, corrosif, mutagène, cancérigène,...) et des dangers pour l'environnement en cas de dysfonctionnement (contamination, déversement, rupture de confinement, fuites...).

Les démarches de gestions et préventions devraient être renforcées de même que la réglementation régissant les substances dangereuses, sachant que parmi les tableaux de maladies professionnelles, 58 tableaux concernent les substances chimiques. L'évaluation du risque chimique consiste alors à identifier l'ensemble des substances chimiques, de relever leur danger par voies d'exposition, et de collecter les informations sur les critères d'expositions. L'évaluation est finalisée lorsque les risques sont hiérarchisés. Des règles et des outils peuvent être utilisés pour cela. Suivant le niveau de risque, l'entreprise met en place un plan d'action et de prévention.

Les interventions dans cette thématique devront être axées sur les expériences pratiques de mise en place de méthode de gestion et de prévention du risque chimique en entreprise. La prévention des risques chimiques repose notamment sur une identification des produits dangereux présents dans l'entreprise, quelle que soit son activité, et sur une évaluation des risques exhaustive et rigoureuse. De plus, la réglementation prévoit des dispositions spécifiques pour les agents chimiques dangereux, les agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) et les procédés cancérigènes.



**THEME
03**

MALADIES CHRONIQUES ET TRAVAIL

Prof NEZZAL A.

L'OMS a identifié 4 maladies prioritaires qui sont à l'origine de 60 % des décès : infarctus du myocarde, accidents vasculaires cérébraux, diabète et cancer.

- L'évolution des modes de vie, de travail et de loisir doit être une source de santé pour la population, et la façon dont la société organise le travail doit permettre de créer une société plus saine.

- Il existe donc bel et bien une notion de santé au travail.

Pour convaincre les entreprises de la nécessité d'investir dans la santé des salariés, les chercheurs ont démontré que la prévention en matière de santé est une stratégie rentable avec un retour sur investissement allant d'un peu plus de 2 jusqu'à 4 dinars.

Les entreprises dans plusieurs pays développent un programme d'action dénommé stratégie Santé.

- L'entreprise diffuse un questionnaire état des lieux santé personnel entreprise ;

- Le salarié collaborateur identifie ce qu'il est susceptible de faire pour sa santé ;

- 5 critères Prévention Santé sont priorisés : Stress, Alimentation, Activité physique, Tabac, Alcool ;

- Les personnes acceptant de jouer le jeu doivent faire des choix et participent aux programmes proposés par l'entreprise.



**THEME
04**

HANDICAP ET TRAVAIL

Prof IDDER-LAIB C.

Le terme handicap est utilisé lorsqu'une déficience durable ou temporaire, visible ou non, entraîne une limitation de l'activité ou une restriction de la participation à la vie quotidienne (travail, famille, société). Le handicap peut être unique ou multiple, sur une ou plusieurs fonctions (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques). On peut aussi considérer comme handicap un trouble de la santé invalidant.

Pour les acteurs du monde du travail, ce qui importe, ce n'est pas la nature du handicap ou son origine, mais ses conséquences dans le travail, c'est-à-dire les restrictions par rapport aux tâches à accomplir dans le poste de travail. L'inadéquation s'installe entre le travailleur et son environnement de travail. Du coup, on peut penser que c'est la situation qui transforme une déficience en handicap.

La technologie d'aujourd'hui est un autre moyen qui rend accessible à tous la plupart des métiers et, si besoin, des compensations ou aménagements, le plus souvent légers et peu coûteux, peuvent être consentis.

L'intérêt des pouvoirs publics pour résoudre des problèmes d'emploi des personnes en situation d'handicap a toujours été présent et l'arsenal juridique dans notre pays l'atteste: Loi 90-11 (relation de travail) ; Loi 88-07 (hygiène sécurité et médecine du travail) ; Loi 83-13 (AT et MP) ; Loi 02-09 du 8 mai 2002 (protection et promotion des handicapés) et leurs textes d'application.

Les études sur les dispositifs mis en place par l'Algérie identifient le manque au niveau du suivi et du contrôle.

« Handicap et travail » est retenu parmi les thèmes du 2ème congrès international sur la prévention des risques professionnels 2019 ; nous attendons, outre les interventions sur le retour d'expérience, des contributions sur les questions que soulèvent les manques pour que le suivi et le contrôle de l'application de la loi soient réels et quotidiens.

La lutte contre les discriminations et les moyens de contrôle efficaces pour le recrutement des personnes handicapées ou le maintien dans l'emploi de travailleurs victimes des risques professionnels.

A circular graphic with a white center containing the text 'THEME 05'. The center is surrounded by a blue splatter effect.

THEME 05

TRAVAIL EN HORAIRES ATYPIQUES M. MAKHLOUF M.

Le travail en horaires atypiques, plus communément appelé : Le travail de nuit, le travail posté, le travail en rotation ou le travail de quart...etc. », présente des spécificités quant à l'aménagement du temps de travail qui n'est pas conventionnel/standard. Les travailleurs occupent le même poste de travail, selon un rythme rotatif de type continu ou discontinu. Cette forme d'organisation de travail, expose les travailleurs à des risques potentiels d'altération de la santé, physique ou morale.

Les propositions de communication dans cette 2^{ème} édition du congrès international sur la prévention des risques professionnels, pourront mettre en exergue les nouveaux dispositifs de prévention et de réorganisation du travail, qui peuvent être mis en œuvre par les entreprises ; afin de diminuer les effets du travail en horaires atypiques, sur la santé des salariés qui y sont soumis.



**THEME
06**

**BTPH : SECURITE GENERALE SUR CHANTIER
M. MENASRIAN.**

Si le risque zéro n'existe pas, le respect des mesures de sécurité sur un chantier est nécessaire pour prévenir la survenance d'accident, le nombre d'accidents du travail diminue avec la multiplication des règles de sécurité.

Sur un chantier, l'élaboration, la surveillance et le respect des mesures de prévention appropriées ne concernent pas qu'une seule personne. Bien au contraire, de nombreux acteurs sont impliqués (le responsable de chantier, le responsable HSE, le maître de l'ouvrage...).

La Co activité et la pression des délais de livraison du chantier influent négativement car elles ne favorisent pas la mise en place efficace de mesures de prévention appropriées.

Donc une prise en charge des exigences suivantes:

- Conformité des équipements : installations (électrique, éclairage, éclairage de secours, groupe électrogène, transformateur...), moyens (grue, transpalette, échafaudages, garde-corps ...), moyens de protection individuel (lunettes, gants, stop bruit...), moyen de protection collectifs (extincteurs,
- Outils de maîtrise : affichage, signalisation, procédures, instruction, guide, registres légaux, textes réglementaires, fiches de présence à la formation...).
- Suivi de la santé des travailleurs : la Médecine de travail (visite d'embauche, visite périodique, examen approfondie, identification des risques aux postes de travail...).
- Secourisme : Moyens de premiers secours, mesures d'évacuations et soins médicaux.

Peuvent contribuer sensiblement à la diminution des accidents graves et mortels, l'instauration d'une culture de prévention et l'amélioration des conditions de travail. Les conférences de ce thème auront pour vocation d'éclairer sur la nécessaire évolution des méthodes et pratiques classiques (qui sont orientées vers la conformité et le respect de la réglementation) vers une approche globale de prévention.

Ce congrès sera l'occasion d'échanger avec les acteurs de la prévention le retour d'expérience afin d'arrêter une démarche à travers des recommandations que les donneurs d'ordre peuvent s'inspirer.



**THEME
07**

LES RISQUES PROFESSIONNELS EMERGENTS

Prof SEMID A.

Un risque professionnel émergent est un risque professionnel nouveau et croissant. Les risques professionnels émergents sont principalement liés à :

- l'évolution dans l'exécution du travail qui engendre des troubles psycho-sociaux surtout, l'intensification du travail et son organisation à l'origine de troubles musculo-squelettiques et de stress, de pénibilité.
- l'apparition de nouvelles technologies et le développement de nouveaux secteurs d'activité : informatique, téléphonie mobile, nanomatériaux.
- l'apparition chaque année de plus de 100 nouveaux produits chimiques - la survenue de pathologies infectieuses principalement d'origine animale ou la résurgence de certaines pathologies - la vulnérabilité de certaines catégories de travailleurs : travailleurs âgés , travailleurs des entreprises de sous-traitance de plus en plus nombreuses , dimension genre..
- l'apparition de nouveaux métiers : centres d'appel, traitement et recyclage des déchets..

Il est attendu des interventions sur les risques professionnels émergents de signaler et caractériser ceux prenant de l'ampleur en Algérie et de proposer des mesures de veille et d'anticipation en vue de la prévention de leurs effets délétères sur la santé des travailleurs



**THEME
08**

LA GOUVERNANCE EN SST

Dr CHERTOUH M.

C'est à l'aune du « bulletin orage magnétique » vulgarisé qu'on mesure le mieux, un tant soit peu, l'impact de cette alerte sur la surveillance de la tension artérielle chez certains malades chroniques et ou météo sensibles. L'efficience de cette nouvelle pratique est néanmoins tributaire de la gouvernance publique et privée de la santé.

Analogiquement, les innovations disruptives qui se profilent à l'horizon si ce n'est pas déjà fait, nous interpellent plus que jamais à dresser un état des lieux de la gouvernance santé sécurité santé au travail en Algérie aux fins de la situer dans ce contexte universalisé. Cette 2^{ème} édition du congrès international sur la prévention des risques professionnels est encore une fois l'occasion d'identifier, les paradigmes en matière de santé sécurité au travail et les dispositifs y afférents pour éventuellement les corriger en se basant sur de nouvelles conjectures mieux construites car mieux éclairées.

Les recommandations des experts et communicants au décours de l'événement contribueront à mettre en œuvre une meilleure stratégie de gouvernance santé sécurité au travail répondant à des enjeux éthiques et de développement durable. Nous serions à même ainsi de garantir les intérêts généraux en assurant la transparence vis-à-vis des parties prenantes et ou intéressées.



**THEME
09**

SANTE MENTALE AU TRAVAIL

Prof BENMESSAOUD H.

La santé mentale au travail, renvoie aux facteurs psychosociaux complexes et composites, qui désignent un vaste ensemble de variables, à l'intersection des dimensions individuelles, collectives et organisationnelles de l'activité professionnelle, qui portent atteinte aussi bien à l'intégrité physique qu'à l'équilibre psychique des travailleurs. Il est attendu de cette séance dédiée à la santé mentale au travail :

- De débattre de l'expérience des uns et des autres et d'ouvrir le dialogue sur la qualité et le sens du travail à travers les concepts du stress, du harcèlement, de l'épuisement professionnel, de la violence au travail, et de la qualité de vie au travail qui fait le lien entre différents aspects de la vie au travail, et les interactions avec la vie hors travail.
- De dégager des pistes d'amélioration vers des organisations de travail plus saines, et des climats psycho-sociaux équilibrants



**THEME
10**

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OUTILS ET METHODES

M. BENMOKHTAR A.

La démarche de maîtrise des risques s'inscrit dans une perspective plus globale de gestion des risques, définie comme un processus régulier, continu et coordonné, intégré à l'ensemble de l'organisation, qui permet l'identification, le contrôle et l'évaluation des risques. L'évaluation des risques professionnels consiste à identifier et classer les risques auxquels sont soumis les salariés d'une organisation, en vue de mettre en place des actions efficaces de prévention et de protection. Ceci ne peut se réaliser que par l'intermédiaire de méthodes et d'outils.

Ce congrès permet de dresser un état des lieux sur l'évolution des méthodes et outils d'évaluation des Risques Professionnels et réunit une communauté de chercheurs, ingénieurs, médecins et opérateurs public et privé responsables de la sécurité du salarié. Les recommandations et avis des intervenants lors du congrès contribueront à l'amélioration des mécanismes juridiques déjà en place et qui auront comme finalité la réduction du montant de la facture d'indemnisation suite aux MP/AT payés par les pouvoirs publics.



**THEME
11**

EXPOSITION AU BRUIT

Prof OUAAZ M.

Le bruit est une nuisance majeure, présente dans de nombreux secteurs d'activité. L'impact de l'exposition professionnelle au bruit sur l'appareil auditif est incontestable, la surdit  professionnelle occupe la 1 re place des maladies professionnelles d clar es et indemnis es en Alg rie. La r glementation alg rienne n'a d fini que deux seuils   ne pas d passer (cote d'alerte et cote de danger) ; mais qu'en est-il de l' valuation du risque, du mesurage, de l' mission du bruit des machines, des caract ristiques acoustiques des locaux ainsi que de la protection individuelle des travailleurs contre le bruit ? Les normes internationales, notamment la r glementation europ enne, sont plus  toff es sur ces aspects ; le sp cialiste en pr vention est tenu d'en tenir compte en attendant la mise   niveau des textes r glementaires alg riens.

Dans le cadre de la 2 me  dition du congr s international sur la pr vention des risques professionnels, il est attendu des participants, notamment les acteurs de pr vention, la contribution   travers leurs exp riences et leurs pratiques sur l' valuation de l'exposition des travailleurs au bruit, les m thodes de mesurage, le contr le et le suivi des expositions professionnelles, ainsi que les moyens mis en  uvre dans les entreprises pour ma triser ce facteur de risque.



**THEME
12**

TRAVAIL SOUS TEMPERATURES EXTREMES

Prof OUAAZ M.

Le travail sous des températures très élevées ou très basses expose les travailleurs à de graves effets sur la santé. Ces ambiances touchent plusieurs secteurs d'activité comme la métallurgie (fonderie, forge, hauts fourneaux), le secteur du BTPH, le secteur agro-alimentaire et d'autres secteurs économiques. L'évaluation des risques est indispensable par l'utilisation d'outils appropriés. La réglementation algérienne n'a pas prévu de dispositions à la gestion de ces facteurs de risque, sauf pour le travail dans les mines de potasse ; les normes internationales y afférentes traitent de l'évaluation de ces facteurs de risque et déterminent des indices thermiques à mesurer ou à respecter ; certaines d'entre elles sont adoptées par L'institut Algérien de Normalisation (IANOR). Il est recommandé de les appliquer en attendant la promulgation de textes algériens.

Les participants à ce congrès sont invités à fournir des contributions sur leurs pratiques concernant l'importance, les modalités d'évaluation de ces facteurs de risque, l'impact sur la santé des travailleurs exposés à des contraintes thermiques liées au travail au froid ou à la chaleur, ainsi que les programmes d'actions de prévention entrepris au niveau des secteurs concernés.

A decorative graphic consisting of a white circle with the text 'THEME 13' inside, surrounded by a blue splatter effect.

**THEME
13**

LE RETOUR AU TRAVAIL

Prof AKIF N.

Le retour au travail des salariés atteints de maladies chroniques évolutives pose un véritable problème lié aux restrictions importantes et inaptitudes à leur poste de travail. Conserver l'emploi pour ces travailleurs fragilisés devient alors un enjeu majeur.

Afin de prévenir le risque de désinsertion professionnelle et d'allonger la durée de la vie professionnelle des travailleurs atteints de maladies chroniques évolutives, il est nécessaire de développer les modes d'organisation et les pratiques de management.

Par ailleurs, les médecins du travail doivent favoriser le retour de ces travailleurs à leurs postes de travail ou autres le plus rapidement possible pour améliorer et construire de nouveau leur santé physique et mentale.

Un retour au travail rapide préserve une main-d'œuvre compétente et stable pour les employeurs et la société, et réduit la pression sur la Caisse Nationale des Assurances Sociales pour l'assurance invalidité.